

21 Juillet 2016



TECHNIQUES



Protocole pour les personnels techniques de la PN



Mardi 19 juillet s'est tenue la réunion de lancement du protocole de valorisation des carrières, des métiers et des compétences pour les personnels techniques de la police nationale.

Cette réunion était présidée par Mme Michèle Kirry, Préfète DRCPN. Pour l'administration, étaient présents la SDARH, la MTT (mission temps de travail), le SAELSI, le

BPATS, la DCCRS ainsi que la SDFDC.

Pour le SNAPATSI-CGC, une délégation de personnels techniques représentant les deux corps (ATPN/OC) sur plusieurs directions d'emplois accompagnait **Nathalie Makarski** (Secrétaire Générale et **Hugues Thibault** (Secrétaire National chargé des personnels techniques).

Mme La Préfète a souhaité immédiatement poser les bases d'un chantier qualitatif qui va demander à tous beaucoup de mobilisation. Elle a insisté sur la nécessité de reconnaissance des personnels techniques dans le soutien opérationnel, d'avancées tant dans leur management quotidien que dans leurs équipements de sécurité et de protection individuels. La valorisation des métiers et des déroulements de carrière, la formation "métiers" et la formation "générale" aux divers concours internes proposés au sein du M.I. seront des axes privilégiés dans ces négociations afin d'ouvrir le plus largement possible de nouvelles perspectives aux personnels techniques.

Suite...

L'objectif principal de cette 1ère réunion était de fixer le calendrier des négociations sur les groupes de travail suivants :

Pour les deux corps :

- Les équipements vestimentaires
- La révision de l'IGOT CRS
- Le déroulement de carrière intégrant la substitution et la formation initiale et continue.

Spécifiquement pour les ATPN :

La création des postes fonctionnels d'APST, l'augmentation du nombre de postes à l'avancement sans oublier bien entendu l'objectif rapide et inéluctable d'une mise en œuvre rapide de la fusion avec les ATIOM au sein du M.I.

Spécifiquement pour les ouvriers cuisiniers :

- La mise en œuvre des essais professionnels
- La recherche en lien avec la DGAFP d'une valorisation du parcours professionnel
- La formation qualifiante
- Le reclassement en cas d'inaptitude médicale à la fonction de cuisinier

Suite...

21 Juillet 2016



TECHNIQUES

L'ensemble de ces thématiques seront traitées et négociées dans les différents groupes de travail qui débuteront dès le mois de septembre.

Le calendrier de ces négociations prévues pour certains items sur plusieurs années (jusqu'en 2022) fixe certains objectifs de mise en application de mesures concrètes dès janvier 2017.



Le SNAPATSI-CGC est le seul syndicat signataire du protocole pour les corps techniques de la Police Nationale.

Il est le seul à participer à ces négociations et à porter ces projets qu'il a fait inscrire dans le protocole.

Le SNAPATSI-CGC sera donc l'unique syndicat à participer à ces groupes de travail et à défendre vos intérêts puisque le SNIPAT-FO s'est exclu de ces négociations jusqu'en 2022 !

**Pour la défense de vos intérêts,
un seul syndicat le SNAPATSI !**

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr